

COMITE POUR LE LOGEMENT ET L'HABITAT DES JEUNES EN SEINE MARITIME

CLHAJ 76

RAPPORT D'ACTIVITES 2018

Le Comité pour le Logement et l'Habitat des Jeunes en Seine Maritime est soutenu par



RAPPORT D'ACTIVITES 2018

L'année 2018 a été marquée par une consolidation de la mise en œuvre opérationnelle des actions du CLHAJ 76. En effet, depuis 2016, l'association intervient sur 5 territoires intercommunaux : La Communauté d'agglomération Havraise, Fécamp Caux Littoral Agglo, les communautés de communes Campagne de Caux, du Canton de Criqueotot-L'Esneval et de la Côte d'Albâtre.

Ce rapport d'activité rendra donc compte de l'ensemble des actions en mettant en avant dans un premier temps les résultats généraux de l'activité, suivi du nouveau projet, initié sur le territoire de la GPECT (Pays des Hautes Falaises et CC de la Côte d'Albâtre), puis en relatant les différentes actions mises en place sur le territoire de l'agglomération Havraise.

SYNTHESE DE L'ACTIVITE DU CLHAJ 76 EN 2018 EN QUELQUES CHIFFRES

	Réalisés en 2018
Nombre de ménages reçus en entretiens personnalisés	832 ménages
Soit 980 adultes et 272 enfants, soit	1 252 personnes

Sur ces 832 ménages, 730 ont été orientés vers l'un des services de l'association, en termes de suivi, d'accompagnement de leur projet ou bien encore en vue d'une proposition de logement, soit 88% des ménages reçus sur l'une des permanences.

102 ménages, soit 12%, se sont adressés au CLHAJ 76 pour avoir des informations et renseignements ponctuels ajustés à leur situation.

	Nombre de ménages	%
Nombre de ménages venus pour des informations	102	12%
Nombre de ménages suivis et soutenus dans leur projet, hors dispositif d'accompagnement contractualisé	287	35%
Nombre de ménages accompagnés dans le cadre d'un dispositif spécifique (FSL, IML, AVDL, Alcéane, FSE)	209	25%
Nombre de ménages n'ayant pas donné suite aux propositions	234	28%

Les indicateurs qui suivent sont analysés au regard des 496 ménages ayant bénéficié des actions du CLHAJ 76 au-delà du 1^{er} entretien personnalisé (59% des ménages accueillis):

Nombre d'accès au logement ordinaire du parc social	190	38 %
Nombre d'accès au logement ordinaire du parc privé	72	15 %
Nombre d'accès à une solution temporaire	108	22 %
<i>Dont nombre d'accès dans le parc géré par l'association</i>	60	12 % (+100%)
Nombre de ménages en situation de maintien	23	5 %
Nombre de solutions autres adaptées à la situation (conseils personnalisés, retour en famille, projet différé, départ du Havre)	34	7 %
Nombre total de solutions adaptées mobilisées pour 405 ménages sur les 496 ayant bénéficié de l'une des actions du CLHAJ76 (22 ménages ayant accédé à un logement après une période en logement temporaire)	427	86%

1. RAPPEL DE L'EXPERIMENTATION

1.1 LE CONTEXTE

La proposition du CLHAJ 76 s'inscrit dans le cadre d'une réflexion de la communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral concernant les leviers à actionner pour développer l'attractivité économique du territoire et fait partie des sujets prioritaires de la plateforme d'appui aux mutations économiques LISEMAR portée par la DIRECCTE, auquel l'association, sur les questions d'hébergement des jeunes, est associée depuis 2014. Elle est par ailleurs renforcée par les résultats des diagnostics engagés par l'intermédiaire de la GPECT. Les différents constats montrent :

- Une offre locale d'hébergement transitoire qui s'est essentiellement développée en réponse à des demandes sociales.
- Des offres et organisations existantes mais pas toujours adaptées à l'évolution des besoins qui restent encore mal identifiés (AFPA, IFSI, Saisonniers, Alternants ...)
- Des solutions en évolutions : Le lycée Maupassant dispose d'une offre pour ses alternants et est ouvert à mixer une offre étudiants et travailleurs, Fermeture du FJT Oasis.
- Des besoins liés à des mobilités formatives ou professionnelles exprimés par Pôle Emploi ou la mission Locale Caux Vallée de Seine.
- Des réponses d'hébergement transitoire ponctuelles et non coordonnées.
- Des entreprises qui confirment des difficultés de recrutement liés à l'absence de réponse d'hébergement transitoire et aux difficultés de mobilité, ce qui les freinent dans le développement de leurs compétences et leur attractivité.

1.2 LES ENJEUX

- Lever les freins pour favoriser l'accès à l'emploi, à la formation, au stage d'application, à l'apprentissage ou à la transition professionnelle.
- Soutenir les entreprises locales dans le développement de leur attractivité, par l'apport d'une réponse logement en cas de besoin.
- Soutenir les jeunes du territoire dans le développement de leurs projets professionnels et de mobilités résidentielles, endogènes ou exogènes
- Permettre aux territoires de vérifier la nécessité de développer une nouvelle offre dédiée, souple et adaptée aux demandes, d'en délimiter le périmètre pertinent et la faisabilité.

1.3 LES OBJECTIFS DE L'ACTION :

1. Communiquer et rencontrer les prescripteurs de mobilité en lien avec le Pôle entreprise dans le cadre de la GPECT, pour présenter le projet, recenser leurs attentes et se faire connaître, à partir d'un outil de communication à créer (Entreprises, Centre de Formation, Lycées professionnels, Elus, CCI, Chambres des métiers, ...)
2. Identifier, recenser, qualifier et objectiver l'offre existante en direction des jeunes, en matière d'hébergement et de logement. (HLM, Privés, temporaires, ponctuelles ou spécifiques ...)
3. Accueillir la demande des jeunes dans une perspective d'emploi, de formation, d'apprentissage, de transition professionnelle et de mobilité.
3. Accueillir les besoins des entreprises en matière de logement des jeunes, complémentaires à leurs offres d'emploi (durable, temporaire, alternance, saisonnier, stage)
4. Répondre au plus près de la demande de l'entreprise, du centre de formation ou des jeunes
5. Possibilité d'expérimenter des solutions sur mesure, (sous location/Co location, micro résidences ...) en l'absence de réponses adaptées suffisantes sur le territoire, pour permettre à des jeunes de partager à moindre coût un espace d'hébergement temporaire dans des conditions d'accès souples et adaptables à leur contexte d'insertion professionnelle. Dans ce cas, une participation financière aux entreprises pourra être demandée.
6. Objectiver les demandes des jeunes, des entreprises et des centres de formation ainsi que les réponses existantes, Etablir des préconisations

1.4 LE PUBLIC CIBLE

- Jeunes de 16 à 30 ans, en mobilité ou en insertion professionnelle (en alternance, en formation, en emploi, en intérim, saisonniers ...)
- A la demande du territoire, cette action pourrait être ouverte, sur le temps de l'expérimentation, à une population salariée en transition professionnelle (période d'essai..).

1.5 LE TERRITOIRE

L'expérimentation ciblera en priorité le territoire de l'agglomération Fécamp Caux Littoral, mais dans un souci de cohérence avec le territoire de la GPECT, tiendra également compte des besoins exprimés par les jeunes et les prescripteurs de mobilité des territoires des communautés de communes de Valmont, du canton de Criquetot l'Esneval, de Campagne de Caux, de la Côte d'Albâtre et de Cœur de Caux.

Le Conseiller Habitat du CLHAJ 76 sera basé sur Fécamp, ville centre de l'agglomération Fécamp Caux Littoral, au sein de la CCI Seine Estuaire, qui participe à l'action en mettant gracieusement un bureau à disposition de l'association.

2. L'ACTION PLATEFORME HEBERGEMENT TRANSITOIRE SUR L'ANNEE 2018

Pendant la période de l'expérimentation, de nombreuses entreprises ont été rencontrées afin de présenter l'action « Plateforme Hébergement Transitoire » du CLHAJ 76.

En 2018, moins de temps a pu être consacré à la prospection et à la communication auprès d'entreprises. Aussi, il a été nécessaire d'être plus pragmatique et d'aller à l'essentiel en utilisant notamment les espaces de rencontres des entreprises et des personnes ressources (conseiller CCI, chargée de développement économique, responsables d'office du tourisme, etc...).

La chargée de mission a également participé aux petits déjeuners des Ambassadeurs du territoire, organisés par le service développement économique de l'agglomération, qui ont lieu tous les 2 mois et qui visent à valoriser une entreprise du territoire de Fécamp Caux Littoral Agglo ainsi qu'à divers Forums et Salons.

Les hôteliers et restaurateurs et établissements touristiques de Fécamp et Etretat ont été rencontrés lors des ouvertures de Saison organisées par les offices du Tourisme. Une campagne de communication en porte à porte a été effectuée sur les deux communes à différents moments de l'année. Ceux de la Côte d'Albâtre ont été rencontrés lors du Forum Job Saisonnier.

En fonction des alertes des conseillers et chargés de développement, certaines entreprises ont été contactées individuellement par téléphone afin de porter à leur connaissance notre action et répondre à leur besoin.

Depuis le démarrage de l'action, quelques entreprises ont pris l'habitude de nous contacter dès lors qu'elles recrutent

Participation à des manifestations et interventions d'information collective :

Afin de mieux faire connaître l'action et de cibler plus directement le public potentiellement concerné, le CLHAJ 76 s'est inscrit dans les différentes dynamiques de territoires ou de partenaires, en cherchant à participer aux différentes manifestations organisées.

Nuit de l'Orientation – Organisée par la CCI Seine Estuaire - février 2018

Journée d'accès à l'emploi – Organisé par la ville d'Harfleur - février 2018

Salon de l'apprentissage – Organisée par la CCI Seine Estuaire - mars 2018

Forum « Job d'été » à Cany Barville – Organisé par le Bureau Intercommunal de l'emploi – mars 2018

Présentation des offres de formation de la Région – Lycée Guy de Maupassant – mai 2018

Forum « Job Dating » -Organisé par Pole Emploi – mai 2018

Forum « Objectif Emploi » - Organisé par le BIE – Cany – juin 2018

Forum « Osons nos Compétences » organisé par FCLA – novembre 2018

Ouverture de saison - Organisé par l'Office du tourisme d'Etretat – mai 2018

Ouverture de saison - Organisé par l'Office du tourisme de Fécamp – juin 2018

FODENO : 3 interventions auprès de stagiaires en 2018, ce qui représente une quarantaine de personnes

Analyse des demandes et solutions mises en œuvre

Sur l'année, 96 demandes ont fait l'objet d'un suivi de la Plateforme Hébergement Transitoire, ce qui représente 104 personnes pour lesquelles un travail de recherche d'une solution de logement a été engagé

Territoires concernés par les demandes

Fécamp Caux Littoral Agglo	Cc Canton Criquetôt l'Esneval	CC Côte d'Albâtre
71%	17%	8 %

Les personnes orientées par les entreprises et les centres de formation sont toujours le plus souvent dans le cadre d'une mobilité imminente qui nécessite une réponse extrêmement rapide, de l'ordre de quelques jours à un mois maximum. Il faut donc pouvoir être très réactif. L'augmentation de l'offre de chambres meublées en colocation a permis de répondre partiellement aux personnes qui arrivent du jour au lendemain. C'est une solution qui leur permet d'arriver sur le territoire dans des conditions confortables, à moindre coût, le temps de découvrir et de se familiariser avec les communes environnantes et de se déterminer sur le lieu où elles souhaitent s'installer de manière plus durable. Une demande de logement nécessite parfois plusieurs étapes : du très temporaire, du temporaire à plus long terme et / ou de l'installation, ce qui multiplie le temps passé auprès des demandeurs et pour eux, dans le cadre de la recherche de solutions adaptées

Pour plus de la moitié des demandes, il a été nécessaire de traiter la demande à distance. Nous avons donc organisé des outils pour adapter notre fonctionnement (entretien téléphonique, fiches accès, etc.). Traiter ainsi une demande nécessite des allers et retours parfois nombreux entre les demandeurs et la chargée de mission

Profils des demandeurs (96 demandes ont été reçues en 2018 qui représente 104 personnes).

Âges	Femmes	Hommes	Total
moins 18 ans	3	6	9
18 / 30 ans	24	31	55
Plus de 30 ans	9	31	40
Total	36	68	104

Situation ménages	Femmes	Hommes	total
Isole sans enfant	22	62	84
Isole avec Enfant	4	0	4
Couple sans enfant	5	5	10
colocation sans Enfant	2		2
Couple avec enfant	2	2	4
Total	35	69	104

Motif des demandes	Emploi	formation	Total
Mobilité entrante	34	30	64
Mobilité intra territoire	15	8	23
Mobilité sortante	6	3	9
Total	55	41	96

Situation logement	Femmes	Hommes	Total
Hébergement parent	14	12	26
Hébergement chez tiers	3	6	9
Logement HLM	2	7	9
Logement privé	10	19	29
Propriétaire	1	2	3
Sol. temporaire, hôtel	4	8	12
Sans domicile	0	1	1
Non connu	1	14	15
Total	35	69	104

Situation emploi	Femmes	Hommes	Total
CDI	1	8	9
CDD /Intérim /saisonnier	6	7	13
Contrat Alternance	2	7	9
Interne en Médecine	0	1	1
Formation / stage	3	15	18
Étude / Stage d'étude	7	8	15
Recherche emploi	16	23	39
Total	35	69	104

Répartition par type et montant des ressources	Non connu	0 €	1 € - 499 €	500€ - 999 €	1000 € - 1499 €	1500 € - 1999 €	+ de 2000 €	TOTAL	%
Salaire	2		2	9	15		5	33	32%
ARE/ ASS	5			2	4	1		12	11%
Indemnité de formation	14		1	2	1			18	17%
RSA / GJ / AAA			8	1				9	9%
Bourses / gratification			5	2				7	7%
Prise en charge Parents	3							3	3%
Aucune		22						22	21%
Total	24	22	16	16	20	1	5	104	

Eléments d'analyse :

62 des personnes orientées dans le cadre de l'action sont des jeunes de moins de 30 ans, dont 9 mineurs : 36 femmes et 68 hommes et une grande majorité de personnes isolées sans enfant. Si le nombre de femmes a augmenté, les demandes de messieurs restent toujours majoritaires.

92 % des ménages orientés sont sans enfants, 87,5 % de ceux ci sont isolés, certainement plus mobiles du fait de ces particularités. Toutes les situations de ménages avec enfant concernaient Fécamp Caux Littoral Agglo.

L'augmentation des mineurs est remarquable cette année, 6 d'entre eux sont des Mineurs Non Accompagnés pris en charge par les services de l'ASE et qui se forment dans le cadre d'un apprentissage dans des entreprises du territoire. La Plateforme Hébergement Transitoire est bien repérée comme pouvant répondre à ce type de situations tant par les entreprises, les services de l'ASE ou plus récemment des associations d'aide aux MNA. La proportion risque donc d'évoluer à la hausse en 2019. Ces situations nécessitent un accompagnement plus éducatif pour lequel des aménagements sont à réfléchir.

Pour 1/3 des jeunes sollicitant la Plateforme, il s'agissait donc d'une première expérience nécessitant une information globale sur l'accès au logement et un soutien plus important à l'accès. L'expérience de la salariée en termes d'accompagnement social des projets a permis d'accompagner au mieux ces premiers accès.

57 % personnes étaient en mobilité liée à l'emploi et 43 % liée à la formation.

Pour 64 ménages il s'agissait d'une mobilité entrante, pour 23 ménages d'une mobilité intra territoriale à l'action et seulement 9 projets ont concerné une mobilité sortante.

67 demandes visaient une solution temporaire dont 55 de moins de 5 mois et 29 d'une installation plus durable. Ces proportions sont sensiblement les mêmes depuis le démarrage de l'action

30,5 % des ménages sont en emploi ou en apprentissage, 33 % en cours d'étude ou de formation professionnelle et 36,5 % en recherche d'emploi ou sans activité au moment de la demande.

Les ressources des ménages sont variables en types et en valeurs.

23 % des demandes n'ont pu faire l'objet d'une étude approfondie concernant les ressources puisque lorsque les entreprises ou les centres de formations prennent en charge l'hébergement, elles ne communiquent que partiellement sur les profils des bénéficiaires. Par ailleurs, certains ménages orientés ne souhaitent pas fournir ce type d'information, si malgré nos arguments, ils maintiennent leur choix, le projet est alors classé puisqu'il nous est impossible de nous engager sur des propositions de logement ou d'hébergement sans avoir connaissance d'un certain nombre d'informations incontournables. Lorsque nous présentons une situation à un bailleur, celle ci a été évaluée et nous nous sommes assuré de la véracité des propos que les entretiens soient téléphoniques ou en face à face. La poursuite d'une collaboration en confiance avec les bailleurs et les entreprises en dépend.

27,5 % des ménages pour lesquels nous avons connaissance du montant des ressources sont sans ressources au moment de la demande. Cela a une incidence importante dans les négociations auprès des bailleurs et des hébergeurs puisque le risque est plus important si la situation s'arrête brutalement. Pour ces ménages, il est souvent nécessaire de passer par des propositions transitoires en colocation avec le CLHAJ 76 notamment ou du gîte meublé touristique avec négociation du loyer.

20 % ont des ressources inférieures à 500€ et 20 % inférieures à 1000€, c'est donc 40 % des personnes reçues dont nous avons connaissance du montant des ressources qui sont en dessous du seuil du SMIC et qui ont deux, voire trois lieux de vie (le logement qu'ils occupent en tout temps, le logement pour une mobilité professionnelle, le logement pour « l'école » ou le CFA). Il est donc important de pouvoir développer des solutions moins coûteuses et d'avoir une bonne connaissance de ce que proposent les centres de formation, CFA du territoire, du Havre, et de Rouen en termes d'internat ou d'hébergement peu coûteux. Les colocations développées par le CLHAJ 76 enrichissent l'offre d'hébergement sur un Territoire qui en est très démunie.

Ce point est à prendre en compte dans l'évaluation et est discuté avec les ménages afin de leur donner des pistes sur ce qui existe et ce qui se fait ou « s'invente » parfois en terme de possibilité d'hébergement mais aussi des aides financières auxquelles ils peuvent prétendre et des informations ou une aide sur l'instruction de ses aides. Tout ce travail autour des « recherches d'hébergement parallèles », des aides financières, des questions autour de « comment vais-je pouvoir équilibrer mon budget » n'est pas comptabilisé dans les solutions d'hébergement et n'apparaît pas dans nos chiffres mais est une part importante de notre travail concernant les apprentis, certains étudiants, des stagiaires ou personnes en formation et intérimaires.

Les solutions trouvées en 2018 :

76 demandes ont trouvé une solution de logement ou d'hébergement en 2018.

59 d'entre elles sont des solutions temporaires dont 33 en colocation et parmi celles-ci 31 dans une colocation du CLHAJ 76. Pour certaines personnes, plusieurs solutions se sont succédées

<u>76 solutions trouvées</u> (79%)	17 accès au logement de droit commun (34%)	10 accès Parc privé (3 T1 – 5 T2 – 2 T3)
		7 accès Parc HLM (4 T2 – 2 T3 – 1 T4)
	61 solutions temporaires	31 colocations - CLHAJ 76
		2 Autres colocations
		20 Meublés touristiques / privés meublés
		4 Hotel / Air B&B
		2 Internat / FJT / ASE
12 dossiers classés (12%)	6 demandes différées ou réorientées	
	6 demandes classées pour abandon	
8 En cours (8%)	8 demandes en cours de traitement au 31/12/18	

En 2018, 55 demandes visaient l'emploi et 41 la formation.

L'action a permis à 20 demandeurs d'emploi ou inactifs de trouver un emploi (14, dont 1 contrat d'apprentissage), une formation (5) ou 1 mission de service Civique.

44 personnes ont donc pu accéder ou se maintenir et/ou pérenniser leur emploi et 33 personnes ont pu effectuer ou poursuivre leur formation ou leurs études dans de bonnes conditions d'hébergement grâce au service de la Plateforme Hébergement Transitoire.

Un soutien très individualisé, qui s'adapte aux besoins de chacun est nécessaire pour faire aboutir des situations, parfois extrêmement précaires. Les logements partagés du CLHAJ 76 ont notamment permis d'accueillir des personnes dont le projet n'aurait pu être viable pour tout autre acteur du logement. En effet la possibilité de signer des contrats de location à la semaine, au mois ou pour des périodes plus longues permet une marge de manœuvre intéressante pour le public même si elle est risquée pour l'association qui ne peut pas bénéficier dans le cadre de la sous-location d'une garantie au bailleur par les dispositifs existants (FSL, Loca Pass, Visale). Quelques personnes disposent d'un garant physique mais ce n'est pas la majorité du public.

Il reste essentiel que les projets orientés, dans le cadre de la Plateforme, auprès de nos partenaires bailleurs (HLM, privés, agences et touristiques) soient viables financièrement et viables en terme d'usage et d'occupation du logement car la structure est « jeune » sur le territoire et si nous voulons que le travail partenarial puisse s'ancrer, les bailleurs et autres partenaires doivent comprendre notre façon de travailler : évaluation du projet, recherche d'une réponse logement ou hébergement adaptée à la situation et au besoin du demandeur, solvabilisation et garantie de l'accès. Un contact est pris avec les demandeurs suite à leur accès afin d'assurer le suivi de l'accès. Nous restons en veille en cas de difficultés tant auprès du demandeur que du logeur.

Pour 55 demandeurs, la demande correspondait à du logement temporaire meublé de moins de 6 mois, 12 du logement temporaire meublé ou non meublé pour plus de 6 mois et pour 29 demandes il s'agissait d'une installation durable.

L'offre en logements partagés – colocations gérés par le CLHAJ76

Pour compléter l'offre sur le territoire, l'association a pris deux nouveaux logements en gestion sur l'année 2018. Pour l'un deux, une Porte Ouverte a été organisée à Etretat le 4 juillet 2018
Le CLHAJ 76 gère désormais 3 logements partagés, de type colocation, deux sur Fécamp (ouverts en mars 2017 et février 2018) et un sur Etretat (ouvert en mars 2018).

Au total, ces 3 logements ont une capacité de 11 places (13 places en utilisant deux chambres doubles) et ont permis d'accueillir 30 personnes sur l'année, pour des séjours de 15 jours à 12 mois, avec une moyenne de 2.5 à 4 mois de séjour, selon les logements.

Taux d'occupation moyen sur l'année de 86%, réparti ainsi sur les 3 logements :

	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	4 ^{ème} trimestre
Fécamp 1	100%	100%	93%	89%
Fécamp 2	92%	86%	99%	96%
Etretat	0%	34%	96%	64%

Ces logements visent à faciliter l'accès des personnes en mobilité formative et professionnelle, et notamment à répondre aux besoins en hébergements temporaires de courtes et moyennes durées.

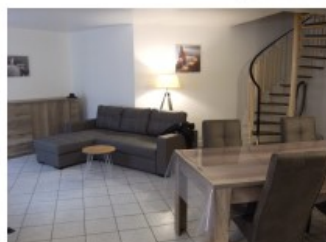
En 2018, 31 demandeurs ont pu accéder à un hébergement en colocation avec le CLHAJ 76, ce qui représente 33 séjours puisque 2 colocataires ont finalement emménagé ensemble dans la même chambre en tant que couple et 2 colocataires ont opté pour partager une chambre, pour permettre à l'un deux de se maintenir suite à la rupture de sa période d'essai, le temps d'obtenir la réponse à une candidature pour un autre emploi.

Les retours des colocataires sont très positifs et montrent que l'offre est d'un très bon rapport qualité prix (225€ et 255€ sur Fécamp et 280€ et 310€ sur Etretat, selon la superficie de la chambre), leur permettant de stabiliser leur situation d'emploi ou de formation, avant un éventuel retour ou une installation sur le territoire (pour 4 d'entre eux)

35 personnes ont été accueillies dans nos logements partagés en 2018, 23 à Fécamp et 12 à Etretat.
La situation géographique des logements (proximité centre ville) pour les deux communes est adaptée. L'ambiance dans les colocations a toujours été très bonne et nous n'avons pas rencontré de difficultés importantes. Les colocataires, dont les parcours et situations sont très variés, font preuve, en général, d'une grande solidarité les uns envers les autres et réservent toujours un bon accueil aux nouveaux arrivants
La gestion du logement et le suivi des colocataires nécessitent néanmoins un investissement important en termes de temps pour l'équipe du CLHAJ 76 et particulièrement à Fécamp où les deux logements sont situés dans un site en pleine réhabilitation cette année.

PLATEFORME HEBERGEMENT TRANSITOIRE

Espace Salle / Cuisine



Espace Salon

Chambre



PLATEFORME HEBERGEMENT TRANSITOIRE

Situation :

- * Situé à 5 mn à pied du centre de Fécamp, nous proposons la location de chambres de 9 à 12 M² dans un logement de type 5 duplex de 108 m² à partager avec 3 autres colocataires

Aménagement du logement :

- * Les chambres, situées à l'étage, sont équipées d'un lit d'une personne, d'une armoire, d'un bureau, d'une table de chevet
- * Le logement est équipé d'une salle de bain et d'une salle de douche.
- * La cuisine, ouverte sur le séjour, est équipée (vaisselle, électro ménager) Cette pièce lumineuse de 30 m², située au rez-de-chaussée, donne sur une cours privative

Une solution « clé en main » :

- * Logement meublé et équipé, Accès Internet, pas d'ouverture de compteurs, Forfait mensuel toutes charges comprises.

Un tarif attractif :

- * Forfait mensuel entre 225 euros et 255 euros, donnant droit à l'APL
- * Possibilité de forfait semaine entre 55 euros et 65 euros.
- * Adhésion annuelle 15 euros

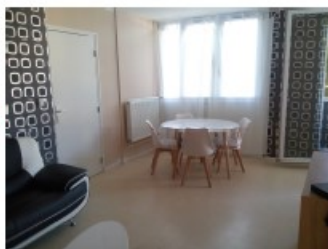
Information et Réservation : plateforme.fecamp.clhaj76@orange.fr

T5 - lot Arguaise - Centre de Fécamp

Plan d'Actions Pour Un Territoire Innovant

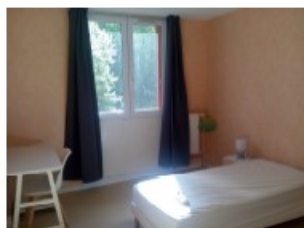
PLATEFORME HEBERGEMENT TRANSITOIRE

Espace Salle / Salon



Espace Cuisine

Chambre



PLATEFORME HEBERGEMENT TRANSITOIRE

Situation :

- * Situé en proximité du centre d'Etretat, nous proposons dans un immeuble calme, la location de chambres de 10 à 15 M² dans un logement de type 4 à partager avec 2 autres colocataires.

Aménagement du logement :

- * Les chambres, sont équipées d'un lit d'une personne, d'une armoire, d'un bureau, d'une table de chevet.
- * Possibilité d'accueil de couples dans la plus grande chambre.
- * Le logement est doté d'une salle lumineuse avec coin salon, meublée, donnant sur un balcon.
- * La cuisine, séparée du séjour, est équipée (vaisselle et électroménager).

Une solution « clé en main » :

- * Logement meublé et équipé, Accès Internet, pas d'ouverture de compteurs, Forfait mensuel toutes charges comprises.

Un tarif attractif :

- * Forfait mensuel entre 280 euros et 310 euros, donnant droit à l'APL (340 euros pour un couple).
- * Possibilité de forfait à la semaine pour les courts séjours.
- * Adhésion annuelle 15 euros

Information et Réservation : plateforme.fecamp.clhaj76@orange.fr

T4 - En proximité du centre d'Etretat

Une offre en logement partagé sur Etretat

Finalisation d'une étude sur le logement des salariés précaires

Ce travail sur la question du logement des salariés précaires devait venir compléter l'expérimentation par une approche de diagnostic, quantitatif et qualitatif, de façon plus spécifique sur la question du logement des saisonniers.

La première partie de l'étude qui s'est déroulée en 2017, a permis de réaliser une soixantaine d'entretiens qualitatifs avec des salariés, des entreprises et des acteurs du territoire et de préciser la notion de précarité et de salariés précaires, vs saisonniers

Le travail qui n'avait pu être terminé a pu être repris en 2018, grâce à l'accueil de deux stagiaires en Master « Ville Habitat Logement Services », avec une réorientation de l'analyse qualitative sur les effets produits par les logements partagés sur les parcours parfois précaires des salariés accueillis. En effet, l'absence de données spécifiques sur les salariés précaires et sur les saisonniers locaux, n'ont pas permis de faire aboutir le travail initialement envisagé.

II) L'ACTIVITE DE L'ANTENNE DE L'AGGLOMERATION HAVRAISE EN QUELQUES CHIFFRES

	Réalisés en 2018
Nombre de ménages reçus en entretiens personnalisés	740 ménages
Soit 879 jeunes adultes et 256 enfants, soit	1 135 personnes

Sur ces 740 ménages, 662 ont été orientés vers l'un des services de l'association, en termes de suivi, d'accompagnement de leur projet ou bien encore en vue d'une proposition de logement, soit 89% des ménages reçus sur l'une des permanences.

78 ménages, soit 11%, se sont adressés au CLHAJ 76 pour avoir des informations et renseignements ponctuels ajustés à leur situation.

	Nombre de ménages	%
Nombre de ménages venus pour des informations	78	11%
Nombre de ménages suivis et soutenus dans leur projet, hors dispositif d'accompagnement contractualisé	220	30%
Nombre de ménages accompagnés dans le cadre d'un dispositif spécifique (FSL, IML, AVDL, Alcéane, FSE)	201	27%
Nombre de ménages n'ayant pas donné suite aux propositions	241	32%

Les indicateurs qui suivent sont analysés au regard des 421 ménages ayant bénéficié des actions du CLHAJ 76 au-delà du 1^{er} entretien personnalisé (57% des ménages accueillis):

Nombre d'accès au logement ordinaire du parc social	183	43 %
Nombre d'accès au logement ordinaire du parc privé	65	15 %
Nombre d'accès à une solution temporaire	51	12 %
<i>Dont nombre d'accès dans le parc géré par l'association</i>	35	8%
Nombre de ménages en situation de maintien	23	6 %
Nombre de solutions autres adaptées à la situation (conseils personnalisés, retour en famille, projet différé, départ du Havre)	32	8 %
Nombre total de solutions adaptées mobilisées pour 336 ménages sur les 421 ayant bénéficié de l'une des actions du CLHAJ76 (18 ménages ayant accédé à un logement après une période en logement temporaire)	354	84%

II) UNE MISSION D'INFORMATIONS, DE CONSEILS PERSONNALISES ET D'AIDE A LA DEFINITION DU PROJET LOGEMENT

Pour rappel, le CLHAJ 76 accueille des jeunes entre 18 et 30 ans, en situation de recherche de logement, d'accès ou de difficultés de maintien.

Afin de répondre à un plus grand nombre, notre espace d'accueil est ouvert 7 demi-journées par semaine sur l'agglomération :

Au Havre, le mardi, jeudi et vendredi après midi de 13h30 à 18h et le mercredi matin de 9h à 12h30.

Depuis juin 2018, pour des raisons d'organisation, l'accueil se fait uniquement sur rendez vous, alors que nous avions jusqu'alors privilégié un accueil mixte, avec ou sans rendez vous

Sur Gonfreville-l'Orcher, le lundi après midi, sur Montivilliers, le mardi matin et sur Harfleur, le jeudi matin.

Sur l'année 2018, principaux éléments d'évaluation et de constats :

Nous continuons au travers de ces accueils à pointer la complexité des situations. Les difficultés de logement sont le plus souvent le révélateur d'une situation personnelle complexe (santé, endettement, rupture familiale, violence, handicap, absence de titre de séjour...) qui fait obstacle à leur accès à un logement.

Ces difficultés, associées aux situations précaires vis-à-vis de l'emploi et à l'évolution des dispositifs Loca pass, FSL ou Visale, en matière de garantie au bailleur, sont des freins à l'accès des jeunes ménages à un logement.

Ces éléments sont renforcés sur l'année 2018 par deux publics spécifiques : Un nombre important de jeunes relevant du dispositif « Garantie Jeunes », dont les ressources non pérennes associées à des situations sociales et personnelles instables, ne permettent pas de travailler l'accès au logement de droit commun a priori (12% des accueils) et un nombre croissant de jeunes sortants de l'Aide sociale à l'enfance, en attente de titre de séjour, suite à une prise en charge en tant que MNA (Mineur non accompagné)

Il est donc important de préciser et valoriser le travail de prévention effectué lors des permanences. Beaucoup de jeunes viennent pour un projet logement ne concordant pas avec la réalité de leur situation ou celle relative au logement sur l'agglomération havraise.

Le travail effectué lors de ces entretiens consiste alors à leur démontrer que leur projet n'est pas réalisable et qu'il est nécessaire, soit de le reporter, soit de le modifier considérablement afin de le rendre viable. Nombre de jeunes n'ont pas conscience que prendre un logement (dans de bonnes conditions) ne se fait pas du jour au lendemain et nécessite un minimum de ressources et de préparation. La confrontation à la réalité n'est d'ailleurs pas toujours bien perçue, ni acceptée.

A l'issue du premier entretien, les jeunes peuvent être orientés vers des services extérieurs (CMS, Centres d'hébergements, RJS, Résidences sociales, Bailleurs privé ou HLM, CCAS, Associations...) ou au sein même du CLHAJ 76, vers l'Atelier Technique de Recherche de Logement, pour une évaluation plus poussée, afin d'étudier le besoin de mettre en place un accompagnement social ou de travailler sur un projet de logement temporaire.

C'est également lors des permanences et du premier accueil que s'amorce le travail de partenariat au-delà de l'orientation, dans la mesure où, quand un professionnel est repéré, il est systématiquement informé de la venue du jeune et il lui est précisé ce qui a été travaillé ainsi que les orientations préconisées ; ce retour est également l'occasion d'échanger sur la situation.

Enfin, précisons que depuis juin 2018, les jeunes qui refuseraient d'être soutenu dans le cadre d'un accompagnement contractualisé ou qui ne pourraient en bénéficier, car hors cadre, ne peuvent plus bénéficier d'un soutien sur les seules permanences. Celles-ci sont désormais réservées, pour des raisons financières, aux 1ers accueils et aux évaluations et mises en place des mesures d'accompagnement.

Avec le développement d'une offre temporaire, le CLHAJ est parfois confronté à des orientations faites par des partenaires espérant une réponse concrète rapidement, ce qui n'est généralement pas envisageable.

D'ailleurs, 10% des ménages se disent dans une « situation d'urgence » et 37% disent ne se donner qu'un mois pour trouver une solution. Tout ceci demande à être relativisé, car une fois précisées les modalités et les contraintes pour rechercher un logement ou les possibilités d'accueil dans une structure d'hébergement, les situations ne sont plus aussi nombreuses à être « urgentes ».

Les différentes pratiques de l'information et les outils utilisés.

Afin de diversifier les actions d'information, le CLHAJ 76 développe différentes approches

- ✓ Le pré accueil
- ✓ Le lieu ressources en information
- ✓ L'entretien personnalisé
- ✓ La permanence numérique « Accès aux droits »
- ✓ L'atelier « projet Logement »
- ✓ L'ATRL (Atelier Technique de Recherche de Logement)
- ✓ Sur demande, l'animation d'actions collectives d'informations préventives. Cela a notamment été le cas auprès de groupes de jeunes inscrits dans le dispositif « Garantie Jeunes ».
- ✓ Le site Internet de l'association avec pour 1^{er} objectif, l'accès à de nombreuses informations, facilitant la recherche de logements.



Notre mission d'information vise également à développer différentes approches pédagogiques. A l'occasion de la semaine du logement, sous l'égide de l'UNCLAJ, nous avons organisé un « Escape Game », avec une trentaine de participants (Groupes CLHAJ 76 et Mission Locale).

Zoom sur l'ATRL (Atelier Technique de recherche de logement)

L'ATRL accueille (sur orientation) tous les lundis de 14h à 16h30, au CLHAJ 76, 1 rue Lemaistre au Havre

Il s'adresse aux jeunes ménages accompagnés et/ou reçus sur les permanences du CLHAJ 76 qui ont des démarches concrètes à effectuer liées à la recherche ou à l'accès à un logement. Il s'agit d'un temps collectif lors duquel les jeunes peuvent être soutenus pour :

- Instruire divers dossiers (demande de logement, APL, Loca Pass, etc)*
- Faire des recherches variées (devis d'assurance, achat de meubles, etc)*
- Relancer les bailleurs*
- Ouvrir les compteurs (électricité, gaz, eau)*



L'ATRL permet de se confronter à la réalité de la recherche de logement, des démarches, d'échanger avec d'autres jeunes, de transmettre son expérience, de recevoir et d'apporter un soutien.

Un travail quotidien au travers d'une approche globale, ancré dans un large partenariat local :

Parce que répondre aux problématiques du logement, c'est prendre en compte la situation de chacun dans sa globalité, il est dans nos pratiques quotidiennes de travailler avec l'ensemble des professionnels qui sont en contact avec les jeunes que nous accueillons.

Ce travail de collaboration démarre, quand nous en sommes informés, avec les partenaires qui nous ont orientés les jeunes ménages, même si les orientations par connaissance, bouche à oreille, forums restent prépondérantes :

- 57% par leurs proches (amis, familles...), par la communication, les forums ou sont déjà venus
- 11% par les services sociaux du Département
- 11% par la mission locale
- 8% par divers partenaires (ASE, Bailleurs, FJT, CHRS, employeurs, centres de formation ...)
- 4% par les communes (CCAS, service logement, élus)

Il s'agit dans un premier temps de les informer que le jeune s'est bien présenté à notre service, de préciser les raisons de cette orientation quand elle n'a pas donné lieu à une fiche liaison, d'informer des préconisations ou propositions que nous avons faites, et d'envisager les modalités de coopération à mettre en place quand nous nous orientons vers un processus d'accompagnement.

Tout au long du suivi du projet ou de l'accompagnement, les contacts téléphoniques ou par mails sont réguliers, des rencontres pour instruire les demandes d'accompagnement, signer les contrats ou les bilans. Quand les situations le nécessitent, les professionnels du CLHAJ76 sont très souvent à l'origine de demande de synthèse, avec la famille concernée et l'ensemble des partenaires, afin de redonner du sens et de la cohérence, et préciser avec la famille, ses priorités et engagements dans son projet.

Ce travail avec l'ensemble des partenaires montre en quoi notre action s'inscrit dans une approche globale, la question du logement, étant souvent révélatrice de nombreuses autres difficultés, qu'elles soient d'ordre financier, familial, psychologique, qui nous amènent à travailler autour des questions de santé, de parentalité, de solvabilité, d'insertion professionnelle...

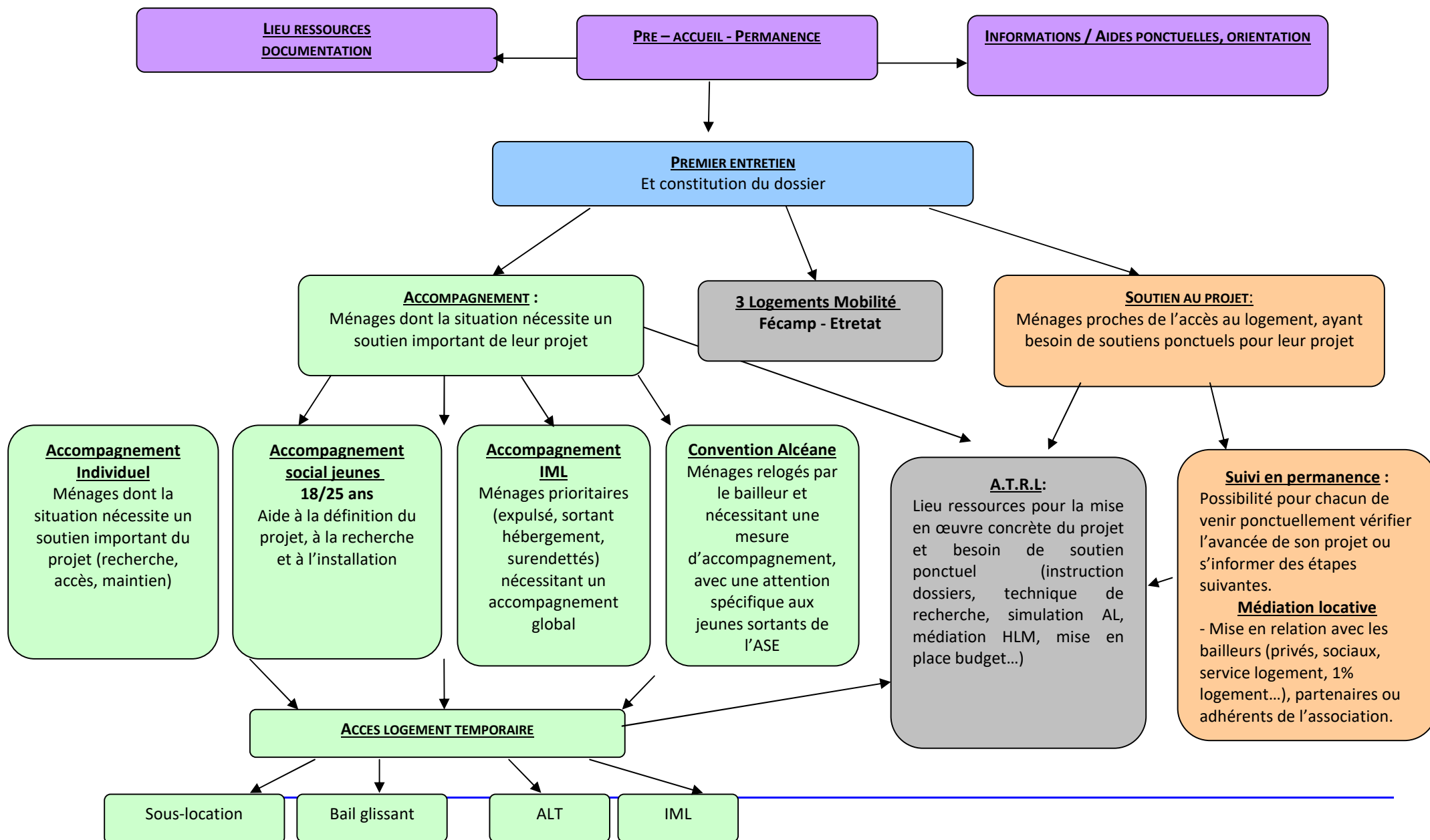
Afin de faciliter le travail partenarial, nous tentons de formaliser avec chacun de nos partenaires, dès que cela est possible, les modalités de collaboration et les outils supports, comme c'est le cas avec :

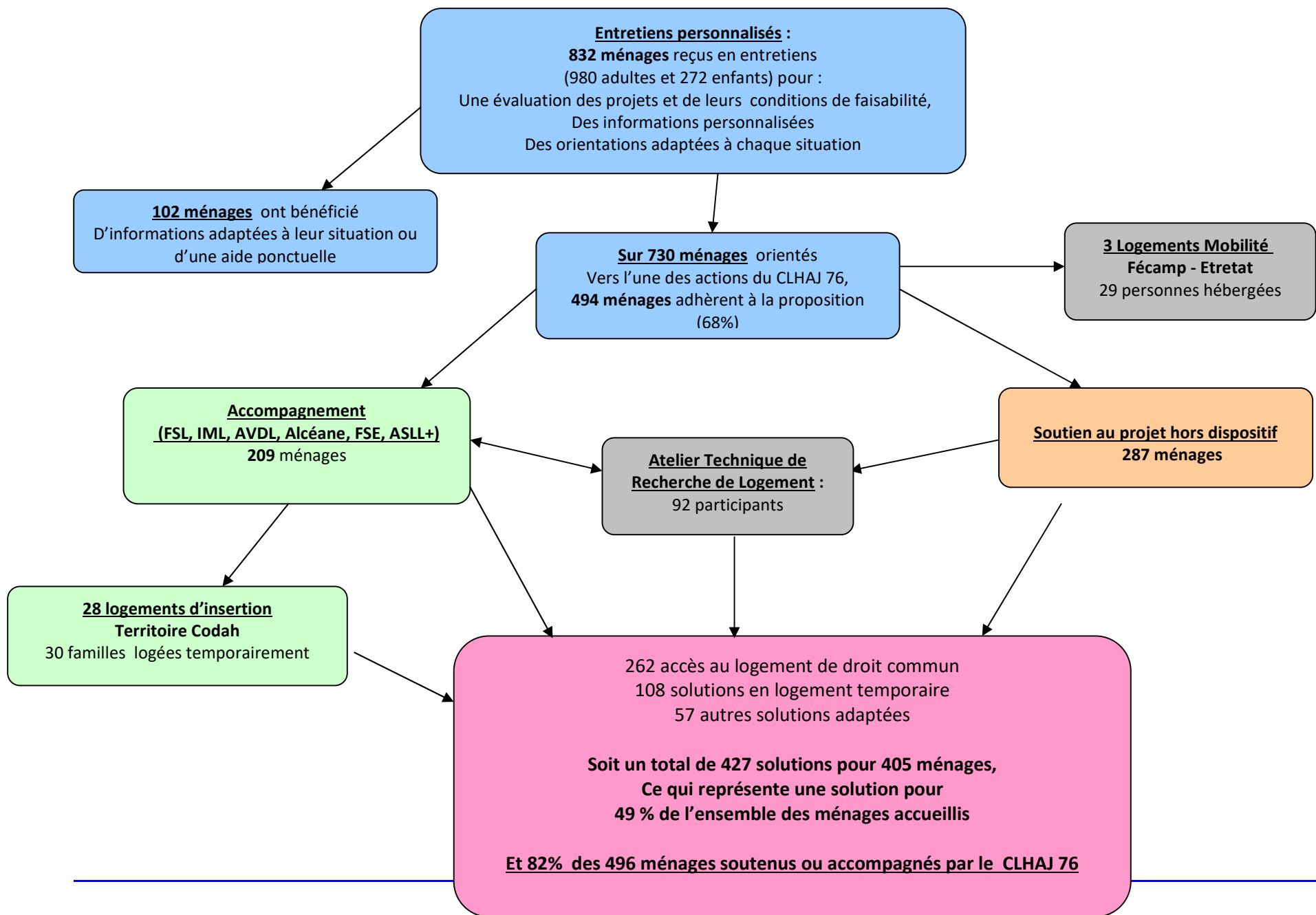
Les services logement des communes de Gonfreville-l'Orcher et Montivilliers et Harfleur (tableaux mensuels), les centres médicaux sociaux du Département, des bailleurs sociaux et notamment Alcéane, l'AIVS F3 immobilier, Action Logement, des partenaires associatifs divers (Services jeunes majeurs, Nautilia, acteurs du dispositif CAQ ...)

Les orientations internes, lors du 1^{er} entretien, en quelques chiffres :

- 101 ménages (18%) relevant d'une simple information ou aide ponctuelle
- 244 ménages orientés vers un suivi en permanence ou ATRL, pour un soutien dans leur projet (36%)
- 223 ménages (32%) orientés pour une évaluation d'accompagnement
- 130 ménages suivis ou accompagnés au 01/01/17 (10%)
- 42 ménages relevant d'une procédure spécifique liée à la mobilité professionnelle (4%)

Il est à noter qu'à compter du 2^{ème} semestre, nous avons dû adapter nos modalités de travail, en réduisant le nombre de jeunes suivis hors dispositifs spécifiques, suite aux baisses importantes subies sur le financement de l'antenne de proximité sur la ville du Havre. Depuis, si les jeunes n'adhèrent pas ou ne peuvent relever d'une mesure d'accompagnement social, ils ne peuvent plus bénéficier d'un simple soutien dans leur projet, dans le cadre d'un suivi en permanence.





IV) UNE MISSION D'OBSERVATOIRE DU PUBLIC ACCUEILLI LORS DES TEMPS D'ACCUEIL, D'INFORMATION, D'ORIENTATION ET DE CONSEILS PERSONNALISES

TYPOLOGIE DES **741 MENAGES** ACCUEILLIS ET AIDES PAR LE **CLHAJ 76** SUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES DE LA CODAH, DONT **610 NOUVEAUX MENAGES (82%)**, SOIT **879 ADULTES (458 FEMMES ET 421 HOMMES)**, **256 ENFANTS** (DONT **44** A NAITRE LORS DU 1^{ER} ENTRETIEN)

Par qui sont-ils orientés ?

57% par leurs proches (amis, familles...), par la communication ou sont déjà venus
 11% par la mission locale
 4% par les communes (CCAS, service logement, élus)
 8% par divers partenaires (ASE, Bailleurs, FJT, CHRS, employeurs, centres de formation ...)
 11% par les services sociaux du Département
 9% non précisés

D'où viennent-ils ?

Répartition par quartier et communes des 879 jeunes accueillis sur l'année 2018

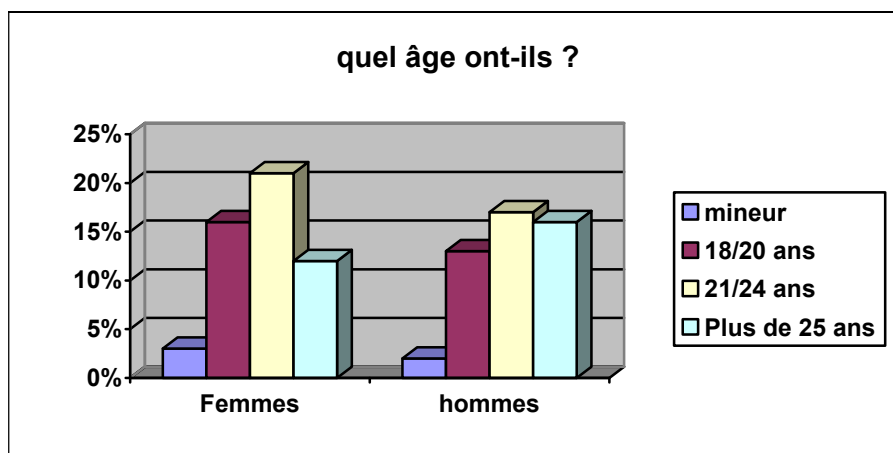
Territoire		% de jeunes accueillis	Total
Ville du Havre	QPV - TVA	29 %	67 %
	Hors QPV – TVA	38 %	
CODAH hors Ville du Havre	Harfleur	5 %	19 %
	Montivilliers	4%	
	Gonfreville-l'Orcher	7 %	
	Autres communes CODAH	3 %	
Département (hors codah)			9 %
Hors Département			1 %
Hors région			4%

Par ailleurs, il est à noter que **30% des jeunes reçus au CLHAJ 76 habitent dans un Quartier Politique de la Ville** et **8% d'entre eux sur un territoire de veille active, soit 331 jeunes au total.**

Quel âge ont-ils ?

- **4 %** sont mineurs au moment de leur 1^{er} entretien
- **29 %** ont entre 18 et 20 ans
- **39 %** ont entre 21 et 24 ans
- **28 %** ont 25 ans et plus

Soit 72% des jeunes accueillis qui ont moins de 25 ans



La répartition par âge est sensiblement identique depuis plusieurs années :

Des jeunes femmes entre 16 et 24 ans, plus nombreuses et des hommes de plus de 25 ans, plus nombreux.

Ces éléments illustrent le fait que les jeunes femmes recherchent, et de façon inversée, à accéder plus jeunes à une certaine autonomie, notamment pour 15% d'entre elles en situation de parentalité (taux nettement en baisse, il était de 42% en 2017)

Dans quelle situation familiale envisagent-ils leur projet ?

- 64 % sont célibataires
- 17 % des familles sont en situation de monoparentalité
- 18 % ont un projet en couple, avec enfant (8%) ou sans enfant (10%)
- 1% expriment un projet en colocation au 1^{er} rendez vous

Ces pourcentages montrent une diversité des situations de ménages reçus par l'association, qui aura pour conséquence, une demande de logements très disparate dans les typologies recherchées, allant du T1/T2 au T4/T5, certaines familles ayant jusqu'à 2 ou enfants à charge.

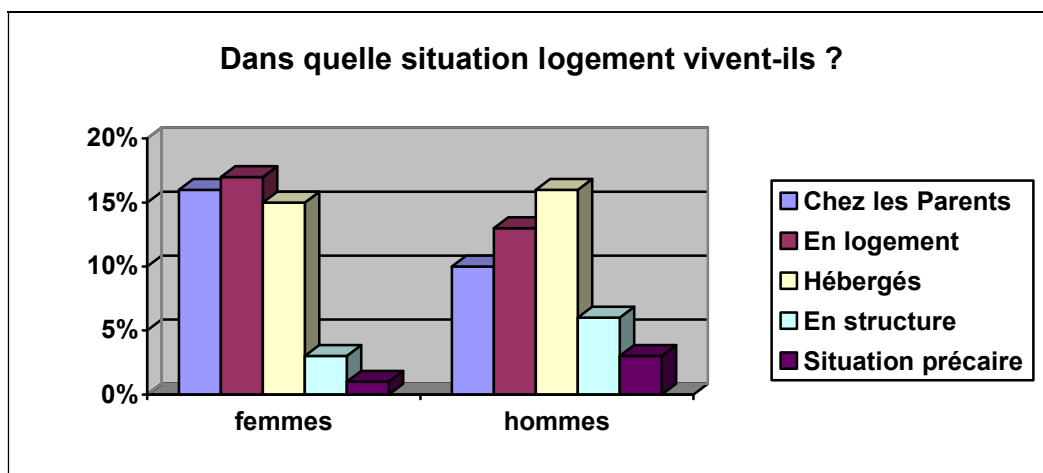
Notons néanmoins, une baisse qui se confirme le nombre de jeunes avec enfants.

Ce sont ensuite la nature et le montant des ressources qui feront bien souvent la différence sur les capacités réelles des jeunes à obtenir un logement adapté à leur situation familiale.

Où habitent-ils ?

Les situations des jeunes reçus lors du 1^{er} entretien peuvent se répartir de façon quasi équivalente, entre trois types de situation :

- 26% vivent encore chez leurs parents et cherchent à décohabiter, par envie d'autonomie ou au contraire, par obligation, du fait de relations conflictuelles, le projet est alors subi.
- 30% sont locataires d'un logement qui n'est pas ou plus adapté : agrandissement de la cellule familiale, coût trop important (loyer et/ou énergie), vétusté, humidité...
- 40% en situation d'hébergement, soit 355 jeunes qui bénéficient d'un hébergement de solidarité ou sont accueillis en structure d'hébergement, de logement temporaire ou par l'ASE.
- 4% se déclarent sans logement ou dans une situation très précaire (à la rue, squat, à l'hôtel)



Quelle est la nature de leurs ressources ?

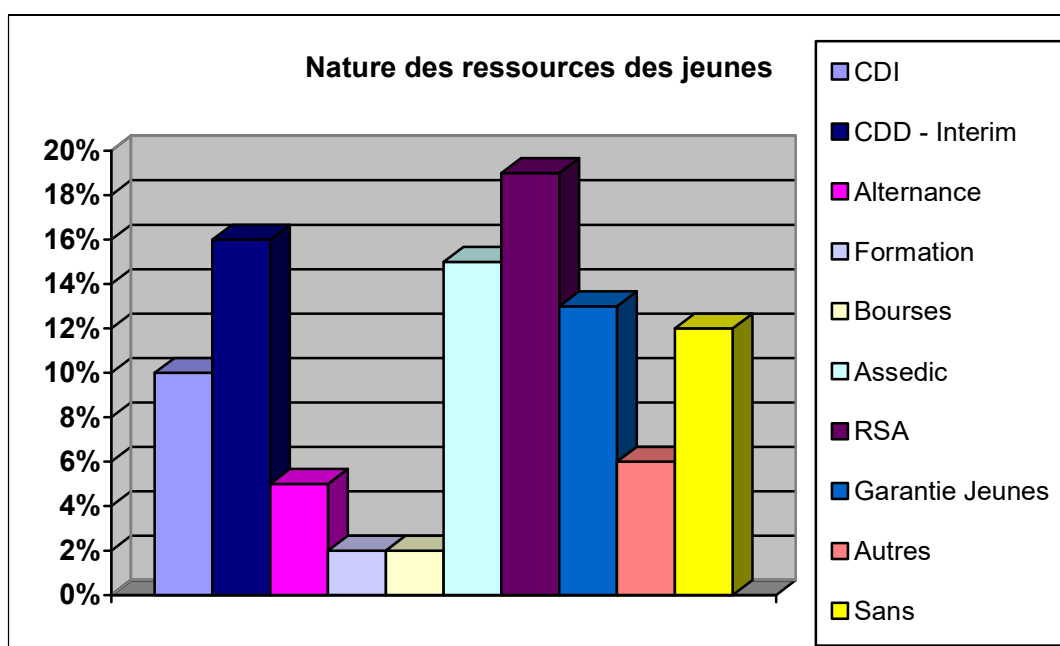
La situation socioprofessionnelle des jeunes adultes reçus aux CLHAJ 76 sur l'année 2018 est stable par rapport aux années précédentes, avec 31% d'entre eux qui ont une rémunération liée à l'emploi (CDI, CDD, Intérim, alternance, emploi d'insertion,...). Notons néanmoins que seuls 4% d'entre eux qui bénéficient d'un CDI temps plein, soit 37 jeunes.

Pour tous les autres, le projet d'accès au logement doit donc être étudié de façon précise, notamment en termes de faisabilité, quant à la solvabilité et la durée des ressources.

Sur l'année 2018, le nombre de jeunes inscrits dans le dispositif « Garantie Jeunes », géré par la mission locale apparaît de façon spécifique dans le diagramme ci-dessous. Ils représentent 12% des jeunes accueillis, chiffre stable par rapport à 2017. Avec ces jeunes, comme avec tous ceux dont les ressources sont fragiles et non pérennes, un travail pédagogique est nécessaire pour faire comprendre que le seul fait d'avoir des revenus ne suffit pas à accéder à un logement de droit commun et qu'il nous faut regarder de façon plus précises l'ensemble des éléments de leur situation pour trouver avec eux la solution la mieux adaptée.

Autres indicateurs concernant les publics accueillis : 15% d'entre eux sont demandeurs d'emploi indemnisés par les Assedic et 19% sont bénéficiaires du RSA.

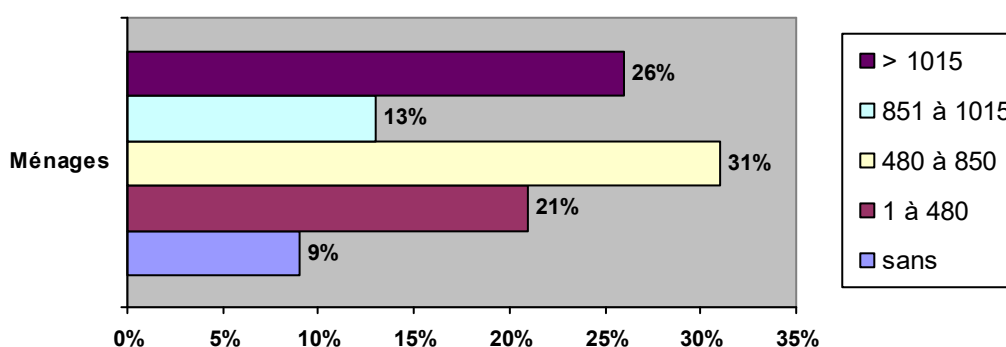
Enfin, seulement 5% des jeunes reçus relèvent de la formation professionnelle, 2% touchent des bourses et 6% d'entre eux ont d'autres types de revenus (Service civique, Fonds d'aide aux jeunes, AAH, pension alimentaire). Enfin, 12% des jeunes s'adressent au CLHAJ 76 sans aucun revenu.



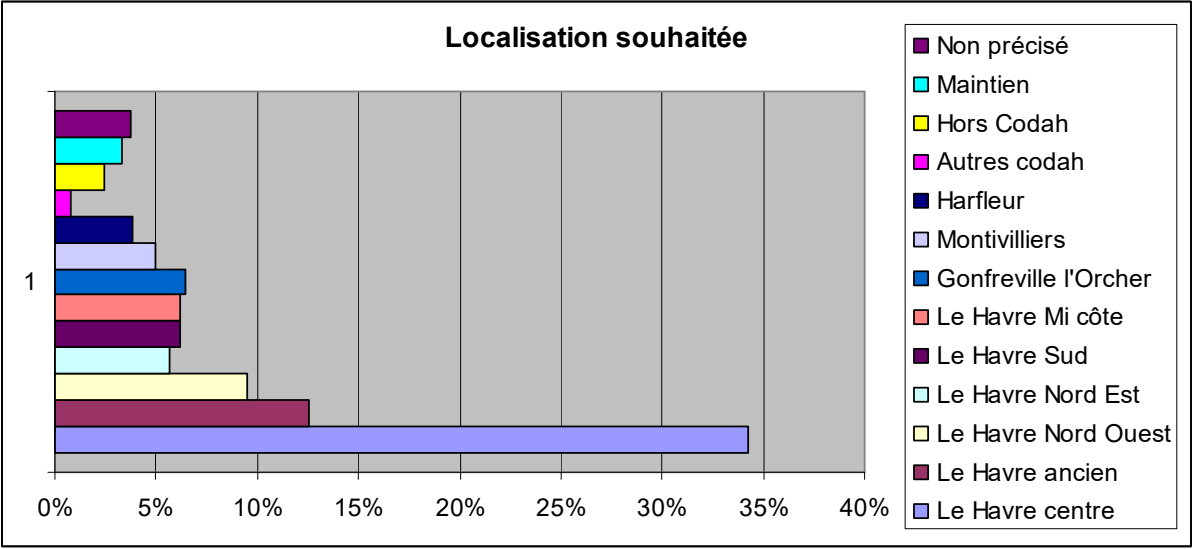
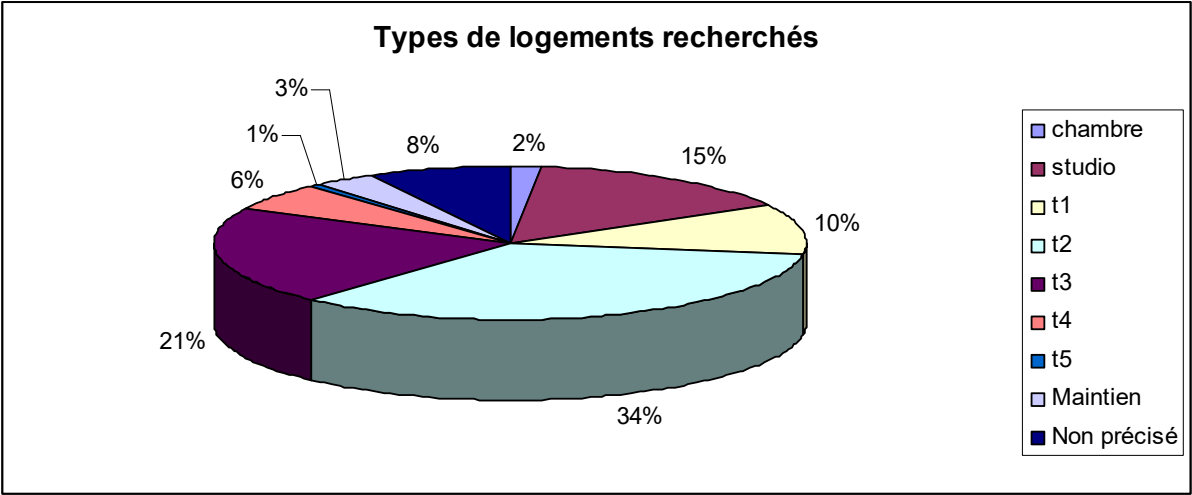
Quel est le niveau de leurs ressources ?

- 30% des ménages s'adressent au CLHAJ 76 alors qu'ils ont moins de 480 euros de ressources. Il s'agit de vérifier avec eux l'urgence de la situation et d'essayer de mobiliser les solidarités familiales, les amis ou bien encore les structures d'accueil d'urgence quand cela s'avère nécessaire, dans le cadre du SIAO urgence. Une orientation vers la mission locale est également faite auprès des moins de 26 ans, pour que le projet professionnel soit travaillé en priorité.
- 31% des ménages touchent entre 481 et 850 euros, ce qui permet d'envisager un projet logement à condition qu'il n'y ait ni crédit, ni dette, que les ressources soient suffisamment pérennes et que le logement trouvé soit adapté aux capacités financières.
- 13% des ménages ont entre 851 et 1015 euros de revenus mensuels. En fonction de la composition familiale, de la nature des revenus, d'un droit ou non à une aide personnelle au logement, le projet pourra plus ou moins se construire facilement.
- Enfin, 26% des ménages ont plus de 1 015 euros de revenus mensuels, il s'agit pour 54% d'entre eux, de ménages en couple, avec ou sans enfant ou de familles monoparentales et pour 60% d'entre eux, des revenus non pérennes.

Il est par ailleurs à noter que près de 30% de ces ménages ont contracté des crédits, ont des dettes, voire un dossier de surendettement quand ils s'adressent au CLHAJ 76, ce qui, malgré le montant des revenus, peut rendre compliqué l'accès ou le maintien dans un logement, notamment pour les célibataires en situation d'emploi, puisque leurs ressources ne leur permettent pas, ou peu, de bénéficier d'une aide au logement.



Globalement, les situations professionnelles précaires, des ressources peu élevées et un budget à consacrer au logement toujours plus conséquent ne favorisent pas l'accès des jeunes à une autonomie résidentielle et rendent parfois difficile le maintien de ceux-ci dans leur logement, quelle que soit la composition familiale



Zoom sur les solutions trouvées connues au 31 décembre 2018.

740 ménages	248 accès au logement de droit commun (34%)	230 accès directs	169 dans le parc HLM (19 T1, 50 T2, 72 T3, 28 T4/T5)
			61 dans le parc privé (5 meublés, 25 T1, 18 T2, 9 T3, 4 T4)
		18 accès après un logement temporaire avec le CLHAJ 76	15 dans le parc HLM (3 T1, 3 T2, 7 T3, 2 T4)
			3 dans le parc privé (2 meublés, 1 T1)
	33 ménages en logement temporaire (4%)	17 - CLHAJ 76	
		16 autres (CHRS, Gite, Résidence sociales)	
	23 ménages en situations de maintien (3%)		
	85 projets en cours au 31/12/17 (11%)		
	32 projets différés ou réorientés (4%)		
	78 ménages venus seulement pour des informations (11%)		
241 projets abandonnés ou sans suite (33%)			

Profil des ménages ayant accédé à une solution de logement ou d'hébergement adaptée à leur situation

Age / jeunes	Droit commun	Logement temporaire	Situation d'hébergement / jeunes	Droit commun	Logement temporaire
moins 21 ans	29%	34%	Logement inadapté	39%	25%
21 à 24 ans	37%	41%	Chez parent	26%	5%
25 ans et plus	3%	25%	Chez tiers	27%	29%
			En foyer, logement temporaire	7%	27%
			Situation précaire	1%	14%
Situation matrimoniale / ménages	Droit commun	Logement temporaire	Nature des ressources / jeunes (Au 1 ^{er} accueil)	Droit commun	Logement temporaire
Célibataire	54%	67%	ASSEDIC	14%	13%
Couple sans enfant	12%	4%	RSA	24%	25%
Couple avec enfant	14%	6%	Salaire (cdd, cdi, intérim, alternance...)	37%	30%
Famille monoparentale	20%	24%	Bourses	4%	0%
			Rémunération stage, formation	1%	0%
			Autres (AAH, GJ ; gratification ...)	12%	14%
			Sans ressources	8%	18%
Nombre de ménages avec enfants	Droit commun	Logement temporaire	Montant ressources / ménages	Droit commun	Logement temporaire
Sans	66%	71%	Moins de 480 €	19%	33%
1 à 4 enfants à charge	29%	29%	481 à 850 €	28%	25%
Enfant attendu	5%	0%	851 à 1015 €	24%	20%
			> 1015	29%	22%

La tendance de ces deux dernières années concernant les profils des jeunes logés se confirme avec majoritairement des célibataires sans enfants, contre des couples avec enfants et des familles monoparentales moins nombreux. Cette tendance se vérifie également pour l'accès au logement temporaire, du fait notamment d'un nombre plus important d'accueils de jeunes sortants d'une prise en charge ASE.

V) ZOOM SUR LA MISSION « AIOA » SELON LES TERRITOIRES

1) L'ACTION DU CLHAJ 76 SUR LA VILLE DU HAVRE.

Dans le cadre de l'antenne havraise, les professionnelles du CLHAJ 76 accueille tout jeune entre 16 et 30 ans, sur la question du logement. Ces permanences d'information, de conseils, d'aide au projet sont assurées 4 jours par semaine en centre ville :

- ✓ Les Mardi, jeudi, vendredi de 13h30 à 18h, avec ou sans rendez vous sur le 1^{er} semestre, et depuis uniquement sur rendez vous
- ✓ Le Mercredi de 9h à 12h30, uniquement sur rendez-vous.

Ce temps de permanence permet d'accueillir individuellement chaque jeune qui se présente, afin d'établir avec lui une évaluation de sa situation et de son projet et de l'aider à mettre en place un projet d'accès au logement ou de maintien réaliste et adapté à sa situation.

Ces temps d'accueil et d'évaluation des projets donnent lieu à des prises de contact avec les partenaires présents autour de la situation, quand cela le nécessite, afin d'évoquer, de façon concertée, les modalités d'accompagnement à mettre en place.

Au 31 décembre, ce sont 612 **ménages, soit 720 jeunes et 218 enfants, nés ou à naître**, qui ont été reçus sur la ville du Havre, dont 83% nouveaux accueils, 77 % sont domiciliés sur la commune et 36% habitent en quartiers prioritaires Politique de la ville ou en Territoire de veille active.

Les 23% autres sont originaires d'une autre commune de l'agglomération, voire d'un autre EPCI, département ou région, dans le cadre d'une mobilité professionnelle ou formative (7%).

A ces 612 ménages s'ajoutent, pour permettre une meilleure connaissance du public potentiellement en demande de logement sur la commune, 33 autres ménages reçus sur une autre antenne, soit un total de 645 ménages. Tous ces jeunes ont bénéficié au moins d'un entretien personnalisé sur un temps de permanence ou d'un entretien à distance.

- ↳ 351 ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé (57%)
- ↳ 349 ménages ont obtenu une réponse ou solution adaptée à leur situation (57%)
 - 207 accès au logement / 43 solutions temporaires
 - 17 maintiens / 82 autres (info ciblée et personnalisées, report du projet ...)

Profil des 612 ménages accueillis sur l'antenne du Havre en 2018, dont 83% de nouveaux accueils.

Age	Jeunes	%
Moins de 18 ans	31	4%
18 à 20 ans	214	30%
21 à 24 ans	276	38%
25 ans et plus	199	28%
Total	720	100

Situation matrimoniale	Ménages	%
Célibataire	397	65%
Couple avec enfants	47	8%
Couple sans enfant / colocation	61	10%
Famille monoparentale	107	17%
Total	612	100

Nombre d'enfants	Ménages	%
Sans	457	75%
De 1 à 4 enfants	132	22%
En attente d'un 1 ^{er} enfant	23	3%
Total	612	100

Montant des ressources	Ménages	%
Sans / en cours	66	11%
1 à 480 €	119	19%
481 à 850 €	196	32%
847 à 1015 €	113	19%
> 1015 €	118	19%
Total	612	100

Situation d'hébergement	Jeunes	%
Logement inadapté	231	32%
Chez parent	156	22%
Chez tiers	232	32%
En structure ou logement temporaire	72	10%
Situation précaire	29	4%
Total	720	100

Nature des ressources	Jeunes	%
ASSEDIC	100	14%
RSA	141	20%
Salaire, intérim	212	29%
Bourses	17	3%
Rémunération formation	15	2%
Sans	101	14%
Autres (AAH, FAJ, GJ ...)	134	19%
Total	720	100

Logement souhaité	Ménages	%
Meublé	12	2%
Studio / T1	165	27%
T2	207	34%
T3	119	19%
T4 / T5	37	6%
Accès / Maintien	42	7%
Non précisé	30	5%
Total	635	100

2) L'ACTION DU CLHAJ SUR LES COMMUNES DE GONFREVILLE-L'ORCHER, HARFLEUR ET MONTIVILLIERS

❖ Une permanence d'information, conseil, d'aide au projet hebdomadaire sur chacune des communes :

- ✓ Le lundi de 14h à 17h sur Gonfreville l'Orcher au service enfance-jeunesse
- ✓ Le mardi de 9h à 12h sur Montivilliers au sein de la maison de la solidarité et du citoyen
- ✓ Le jeudi, de 9h à 12 h sur Harfleur au pôle de Beaulieu.

Ce temps de permanence est un temps d'étude de la demande, d'évaluation des projets, d'information, qui doit permettre à chaque ménage de pouvoir mettre en place un projet d'accès au logement ou de maintien réaliste et adapté à sa situation.

Les jeunes sont principalement orientés par les services logement et CCAS des communes, mais également par la mission locale, qui intervient désormais sur les 3 villes ou les services sociaux du département.

Sur l'année 2018, le nombre de ménages concernés par l'action est en baisse, il a concerné 124 ménages qui ont été accueillis sur l'une des trois antennes, auxquels s'ajoutent, pour permettre une meilleure connaissance du public potentiellement en demande de logement sur ces communes, 54 autres ménages reçus sur le Havre, soit un total de 177 ménages.

❖ Un travail de proximité avec les services logements nécessaire pour structurer l'action du CLHAJ 76 et les réponses apportées aux jeunes ménages

Des points réguliers sont sollicités auprès des référents des services logement afin d'évoquer l'ensemble des situations et des projets des jeunes rencontrés par l'association.

En complément, un tableau récapitulatif est envoyé, il a vocation à servir de soutien à la prise de décision pour des positionnements ou attributions sur le contingent municipal.

Ce tableau précise la situation des ménages (Lien avec la commune, type de logement recherché, nom, prénom, situation familiale, adresse, date du premier accueil, situation logement, nature du suivi par le CLHAJ) ainsi que les conditions de faisabilité des projets d'accès au logement des ménages :

- projet viable et accès direct,
- accès avec accompagnement,
- accès avec une étape en solution temporaire,
- démarches restant à effectuer.
- Il est également précisé si la situation nécessite une réponse rapidement, afin de faire valoir l'urgence d'une situation par rapport aux autres.

Ces informations permettent à la commune de préciser les réponses qu'elle apporte sur le contingent municipal.

Par ailleurs, lorsqu'une situation le nécessite, une note spécifique peut être adressée par le CLHAJ au service logement de la commune, en accord avec le ménage concerné, ce qui dans plusieurs cas, a pu favoriser un relogement plus rapide.

La réalité 2018 est en deçà des modalités de partenariat qui avaient été définies ensemble, avec un nombre d'orientations par les services logement des communes nettement en baisse et une quasi absence de propositions de logements sur les contingents municipaux, ce qui faisait la force de l'action.

Profil des 177 ménages (216 jeunes) accueillis ou originaires de l'une de ces communes, dont 79% de nouveaux accueils

Age	Jeunes	%
Moins de 18 ans	12	6%
18 à 20 ans	63	29%
21 à 24 ans	84	39%
25 ans et plus	57	26%
Total	216	100

Situation familiale	Ménages	%
Célibataire	103	58%
Couple avec enfants	14	8%
Couple sans enfant / colocation	28	16%
Famille monoparentale	32	18%
Total	177	100

Nombre d'enfants	Ménages	%
Sans	131	74%
1 à 3 enfants à charge	36	20%
En attente d'un enfant	10	6%
Total	177	100

Montant des ressources	Ménages	%
Sans / en cours	14	8%
1 à 480 €	31	18%
481 à 850 €	50	28%
851 à 1015 €	32	18%
> 1015 €	50	28%
Total	177	100

Situation d'hébergement	Jeunes	%
Logement	50	23%
Chez parent	83	38%
Chez tiers	64	30%
En structure ou logement temporaire	10	5%
Situation précaire	9	4%
Total	216	100

Nature des ressources	Jeunes	%
ARE	40	19%
RSA	33	15%
Salaire, intérim	83	39%
Bourses	5	2%
Rém. stage, formation, insertion	5	2%
Sans	22	10%
Autres (AAH, GJ, service civique...)	28	13%
Total	216	100

Logement souhaité	Ménages	%
Meublé	0	0%
Studio / T1	32	18%
T2	66	37%
T3	47	26%
T4 / T5	12	7%
Maintien / Accès	10	6%
Non précisé	10	6%
Total	177	100

Sur ces 177 ménages :

- ↳ 104 ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé contractualisé ou non (59%)
- ↳ 96 ménages ont obtenu ou trouvé une réponse adaptée à leur situation (54%)
 - 59 Accès logement
 - 15 Solutions temporaires
 - 7 Maintiens
 - 15 autres (Info ciblée et personnalisée, projets différés)

VII) UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISE dans le cadre des dispositifs ou agréments suivants : FSL - FSE - Alcéane – AVDL - IML - ASLL + - Colocation Insertion

L'activité 2018 en quelques chiffres :

- ⇒ 260 ménages se sont inscrits dans une démarche de contractualisation
- ⇒ 237 mesures d'accompagnement, concernant 209 ménages
 - 142 dans le cadre du Fonds Solidarité Logement (ASLL et ASLL Jeunes)
 - 41 dans le cadre du FSE
 - 34 dans le cadre de la convention avec Alcéane
 - 4 dans le cadre du dispositif « Accompagnement vers et dans le logement
 - 16 dans le cadre d'un logement temporaire accompagné (IML, ASLL +, Colocation insertion)

Les différents dispositifs d'accompagnement visent à permettre aux ménages, selon certains critères propres à chacune des actions, de rechercher, accéder ou se maintenir dans un logement adapté à leur situation. La durée de l'accompagnement est fonction de la situation de la famille et de la nature des difficultés. Elle peut varier de 3 mois à une année éventuellement renouvelable si la situation le nécessite après validation.

Le CLHAJ 76 bénéficie de 5 agréments :

- L'ASLL Jeunes, Accompagnement Social lié au logement, pour les jeunes de 18 à 25 ans, dans des processus de décohabitation et d'accès à un premier logement
- L'ASLL, Accompagnement Social Lié au Logement, concernant tous les autres ménages ou autres demandes pour les moins de 30 ans.
- Le FSE, pour les ménages bénéficiant des minimas sociaux et habitat prioritairement les quartiers Politique de la ville ou les territoires de veille active
- L'AVDL, Accompagnement Vers et Dans le Logement, pour les ménages de moins de 30 ans, ne pouvant pas relever d'une action dans le cadre du FSL
- L'IML, Intermédiation Locative, pour les ménages de moins de 30 ans, orientés par le SIAO (Service Intégré d'accueil et d'Orientation)
- L'ASLL + pour les ménages de moins de 30 ans, orientés ou validés par la commission FSL
- Par ailleurs, l'association a signé une convention de partenariat avec Alcéane pour des mesures d'accompagnement à l'accès.

1/ Rappel des objectifs opérationnels :

L'accompagnement lié au logement réalisé par les professionnels englobe différents axes de travail, dont :

- l'aide à la gestion du budget (anticipation, stabilisation, apurement des dettes)
- l'information sur les droits et devoirs du locataire et du propriétaire
- l'aide pour différentes démarches administratives (santé, emploi, formation, ...)
- l'aide pour découvrir les services de proximité, pour s'intégrer dans son quartier,
- les conseils pour l'installation dans le logement.
- le maintien dans le logement
- en fin d'accompagnement : relais vers les professionnels et/ou services compétents si nécessaire
- Conseils pour l'entretien du logement
- Conseils pour la gestion des énergies

A travers ces différents objectifs, c'est l'autonomie, l'acquisition de savoir-faire et savoir être des jeunes qui sont visés.

2/ Rappel des moyens mis en œuvre :

- Entretiens, visites à Domicile,
- Accompagnement dans les démarches administratives,
- Sollicitation des dispositifs tels que le FSL, Loca-pass®, Mobili Jeunes®, Dossier Banque de France
- Travail de partenariat (services logement, CMS, Mission Locale, CAF, CESF, bailleurs,...), synthèse
- Gestion Locative de Proximité, avec la sous-location et le bail glissant, L'ALT, colocation d'insertion

- Atelier Technique de Recherche Logement
- Médiation et veille locative

3/ Profil des ménages accompagnés

- Situation des jeunes:

Comme sur les deux années précédentes, ce sont les célibataires qui ont bénéficié le plus d'une mesure d'accompagnement, ils représentent 60% des ménages accompagnés, alors qu'ils ne représentaient que 33% en 2015), viennent ensuite les familles monoparentales (25% contre 43% en 2015), puis les couples avec ou sans enfants (14%).

Pour 75% d'entre eux, ils ont moins de 25 ans, et 36% moins de 21 ans, ils sont donc tout au début de leur parcours de vie de jeunes adultes, et pour une grande majorité, dans un projet d'accès à une 1^{ère} autonomie souvent subi.

Ils ont pour beaucoup, la particularité de ne pas être soutenus par leur milieu familial, défaillant ou absent et rencontrent pour nombre d'entre eux, un cumul de problématiques liées à l'insertion professionnelle, la santé, la gestion du budget, des démarches administratives, les difficultés relationnelles avec leur famille.

- Situation logement :

Les ménages accompagnés sont pour plus de la moitié hébergés, par des tiers pour 36% (17% en 2016) ou en famille (23%). Ils sont locataires d'un logement inadapté pour 32% d'entre eux (25% en 2017), ou vivent en structure ou en logement temporaire pour 6% d'entre eux. Notons que 3% des ménages se déclarent en situation d'absence de logement.

A noter également que près d'un quart des jeunes accompagnés sort d'une prise en charge ASE ou déclare avoir eu un parcours dans le cadre de l'ASE.

- Situation financière :

Les ménages accompagnés sont, pour près d'un tiers d'entre eux (31%), bénéficiaires du RSA, 31% des jeunes ont des revenus liés à une activité professionnelle, mais seulement 4% sont en CDI temps plein.

Notons également que 13% des jeunes accompagnés touchent l'allocation « garantie Jeunes » et 6% sont sans revenus lors de leur 1^{er} accueil.

Avec l'augmentation du « coût de la vie » et la situation de crise économique, dont les jeunes, variables d'ajustement, sont les premières victimes, les budgets sont de plus en plus difficiles à gérer. Le moindre écart, le moindre imprévu entraînent des dettes de la vie courante.

L'accompagnement va devoir prendre en compte la dimension d'insertion professionnelle, en lien avec les différents partenaires. La reprise d'une activité professionnelle, garante d'une solvabilité pour ceux qui ne relèvent pas du RSA, est parfois freinée par les problèmes de garde d'enfants et du coût que celui-ci implique ou d'autres freins plus personnels.

Précisons également que ceux qui sont en cours d'insertion professionnelle sont pour leur grande majorité salariés en contrats à temps partiel ou en alternance.

Seuls neuf jeunes (4%) ayant bénéficié d'un accompagnement social étaient en situation de CDI temps plein, ce qui montre bien la fragilité des situations de jeunesse et des projets d'accès ou de maintien au logement, et renforce la nécessité de maintenir des dispositifs d'accompagnement spécifique aux jeunes afin de leur éviter de se retrouver en difficultés, par manque de préparation de leur projet.

- Situation par rapport aux dettes :

Les jeunes ménages rencontrent souvent des difficultés dans la gestion de leur budget, tant du fait de leurs faibles ressources, de l'instabilité de celles-ci ou bien encore par manque de savoir-faire en matière de gestion. Ce sont près de 12% ménages qui, au moment du 1^{er} entretien (36% e, 2017), avaient contracté des crédits, des dettes ou étaient en surendettement (loyer, énergie, téléphone/Internet, crédits à la consommation, amendes de transport ou pénales).

Les jeunes ne se projettent pas dans l'avenir, ils vivent au jour le jour. Ils banalisent souvent leurs difficultés, leurs dettes ou ne parviennent pas à les expliquer ou les quantifier. Ils ne mesurent pas toujours l'impact de leurs actes sur leur avenir. Le travail dans le cadre de l'accompagnement doit permettre là encore de remettre

le jeune dans un contexte de réalité, en lui expliquant les conséquences en matière de viabilité de son projet de logement et d'autonomie.

Les faibles ressources et les contrats de travail précaires sont des facteurs aggravant l'endettement, venant nourrir leur sentiment d'insécurité, dans cette étape de leur vie où tout est à construire.

En revanche, ils connaissent souvent les dispositifs pouvant leur apporter un soutien financier par rapport aux dettes d'énergies et aides alimentaires.

4/ Devenir des ménages accompagnés

209 ménages ayant bénéficié d'une mesure d'accompagnement Situation au 31/12	109 accès au logement de droit commun (52%)	93 accès directs	77 dans le parc HLM (16 T1 – 24 T2 – 30 T3 – 7 T4/T5)
			16 dans le parc privé (3 meublés - 6 T1 – 3 T2 – 3 T3 – 1 T4)
		16 accès après un logement temporaire CLHAJ	15 dans le parc HLM (3 T1 – 3 T2 – 7 T3 – 2 T4)
			1 dans le parc privé (meublé)
	18 ménages en logement temporaire CLHAJ (9%)	7 en ALT – 7 en IML – 4 en colocation	
	6 autres solutions temporaires (3%)	5 CHRS – 1 gîte	
	14 mesures liées au maintien (6%)		
	35 en cours de projet et d'accompagnement (17%)		
	<u>27 autres situations (13%)</u> 14 projets différés 13 abandons de mesures d'accompagnement		

Soit 77% de solutions adaptées pour les ménages accompagnées auxquelles s'ajoutent les 35 mesures en cours, solutionnées dans le 1^{er} trimestre 2019, soit au total 87% de ménages avec une sortie positive après l'accompagnement réalisé par les professionnelles du CLHAJ 76

VIII) UNE GAMME DE LOGEMENTS POUR REpondre AUX PARCOURS RESIDENTIELS

1/ Un parc de logements temporaires

La mission de la gestion locative de proximité est d'accompagner et d'héberger des jeunes en difficultés sociales et financières afin de stabiliser leurs situations et leur permettre d'expérimenter la gestion d'un premier logement, de les rassurer ainsi que le bailleur dans leur capacité à vivre dans un logement. Cette étape est une amorce vers une insertion sociale du jeune au sein de la vie de la cité.

Sur l'année 2018, le nombre de logements gérés par l'association est stable, avec un parc de 28 logements, sur tout ou partie de l'année.

Plusieurs éléments peuvent expliquer cette situation :

Le temps nécessaire en interne pour évaluer les projets et vérifier l'accroche des ménages à l'accompagnement. Les contraintes et modalités administratives qui renforcent la lourdeur des dispositifs, entre les délais d'organisation des synthèses avec les partenaires, les procédures de décisions de chacun (association bailleurs, commissions FSL / SIAO), les délais de captation des logements, les délais administratifs de réception des validations.

Par ailleurs, le nombre de logements vacants dans le parc social incite les bailleurs HLM à louer en droit commun pour ne pas perdre de loyer dès que la candidature est validée, alors que ce serait le cas, dans le cadre d'un logement temporaire, le temps des diverses validations.

Enfin, l'absence de garantie (FSL ou Loca Pass) donnée à l'association sur les dispositifs ALT et IML, qui accroît le temps de captation, pour trouver les logements les moins chers possibles, réduisant ainsi les risques d'impayés.

De ce fait, l'association a priorisé les projets avec transfert de bail, afin de mieux responsabiliser les jeunes et réduire les coûts de remise en état.

	Nature des logements gérés					Total
	ALT (dont 2 en colocation)	IML	Sous-location	Bail glissant (ASLL +)	Logements partagés	
Logements gérés	14	9	1	4	3	31
Type de logement	7 - T1 1 - T2 6 - T3	3 - T1 2 - T2 3 - T3 1 - T4	1 - T3	4 - T3	1 - T4 2 - T5	31
Bailleurs	11 - HLM 2 - Privé 1 - Commune	7 - HLM 2 - Privé	1 - HLM	4 - HLM	3 - HLM	31
Nombre de ménages	15	10	1	4	29	59

La gamme de logements ou d'hébergement temporaire proposée par l'association permet de répondre à différentes étapes des parcours résidentiels des jeunes ménages bénéficiant d'un accompagnement social par l'association.

L'évolution des dispositifs (SIAO, FSL) nous entraînent de plus en plus sur un accueil de jeunes ménages confrontés à un cumul de difficultés, avec lesquels il est nécessaire de prendre le temps de construire le projet. Ces mêmes dispositifs nous empêchent de répondre favorablement aux situations des jeunes adultes relevant plus de l'expérimentation et de la 1^{ère} prise d'autonomie, dont l'absence de difficultés sociales affirmées ne permettraient pas une validation par les différentes instances.

Par ailleurs, l'opposition des dispositifs entre eux, les restrictions, et parfois l'absence, dans l'aide apportée aux associations en terme de sécurisation locative, continuent de nous interroger sur les modalités de poursuite d'un service de gestion locative pour les jeunes, alors même qu'un tel service a toujours montré tout son intérêt, dans les services qu'il apporte au public et sur le territoire.

Enfin, depuis la fermeture de l'UCJG en octobre 2016 nous sommes confrontés à des demandes de courts séjours ou séjours fractionnés qui ne trouvent pas réponse dans le parc temporaire existant.

Fin 2018, nous avons aussi eu l'attribution d'un logement de type 4 destinés à de la colocation pour des jeunes âgés entre 18 et 30 ans ayant besoin pour un temps d'une solution de logement dans le cadre d'une mobilité professionnelle (intérimaires, saisonniers, stagiaires, CDD.....). Ces solutions « clef en main » que nous expérimentons sur Fécamp et Etretat ont démontré leur pertinence, avec 3 logements gérés et 29 personnes hébergées sur l'année.

Devenir des candidats à un logement temporaire :

Sur l'année 2018, 99 ménages ont été concernés par le service de gestion locative : 21 étaient logés par l'association au 1^{er} janvier et 78 ménages ont été orientés (en interne, CTAO, Chargée de mission logement, Entreprises, centres de formation, Aide sociale à l'enfance).

Sur ces 99 ménages, 59 ménages ont été logés par l'association et 2 ont accédé directement à un logement de droit commun, soit un total de 62 solutions adaptées (62%). Par ailleurs, 10 projets sont en cours au 31/12/18.

99 ménages concernés ou orientés vers le service de gestion locative	21 ménages présents au 01/01/18	4 en bail glissant (ASLL +)
		1 en sous-location
		8 en ALT
		5 en sous-location (IML)
		3 en « logement Mobilité » (Fécamp)
	78 ménages orientés pour une évaluation sur l'année	0 ménage logé en bail glissant (ASLL +)
		7 ménages entrés en ALT (dont 2 en colocation insertion)
		5 entrées en sous-location (IML)
		26 entrées en « logement Mobilité » (Fécamp / Etretat)
		10 projets en cours 3 ASLL +, 1 ALT, 2 IML, 2 en coloc insertion, 2 en coloc mobilité)
		2 accès au logement de droit commun
		3 refus CLHAJ 76
		1 entrée Dispositif jeunes sortants ASE
		6 abandons / 4 refus de jeunes
		5 réorientations / 2 départ du Havre
		3 ménages jamais venus suite orientation SIAO
		1 refus commission FSL / 3 requalifications par la CTAO

En logement accompagnés : Des séjours plus longs qui nécessitent une modification des pratiques d'accompagnement :

Dans le cadre de la gestion locative, le CLHAJ accueille de plus en plus de jeunes aux situations complexes. En plus de leurs difficultés financières, les ménages cumulent des difficultés sociales importantes qui parfois nécessitent non seulement la présence de l'équipe éducative du CLHAJ mais également la présence d'autres partenaires institutionnels, notamment en matière de soin, de protection de l'enfance ...

La multiplicité des difficultés des jeunes a des incidences non seulement sur les modes de collaboration avec les partenaires, sur la durée du séjour, et donc de celui de l'accompagnement social, mais également sur les risques d'impayés et les frais de remise en état des logements en cas de restitution.

Nous notons que près de 37% des jeunes bénéficiant de ces logements sont des jeunes ayant eu un parcours de l'aide sociale à l'enfance et parmi eux, des jeunes migrants.

Enfin, précisons que, comme les années précédentes, les jeunes orientés directement par la CTAO, donnent rarement suite à ce projet de logement temporaire, pour différentes raisons, mais le travail d'évaluation et de préparation demande du temps, hors prises en charge.

En logement mobilité : Des demandes et des séjours qui s'adaptent au temps de l'emploi ou de la formation, mais qui nécessitent une adaptation des modes d'évaluation des projets et de gestion locative.

Les demandes émanant du public en mobilité demandent réactivité et évolution de nos pratiques, par ailleurs, pour répondre aux besoins spécifiques liés aux durées des missions de travail ou formation, l'association accepte des durées de séjour qui peuvent aller de la semaine à plusieurs mois.

Sans bénéficier de mesure d'accompagnement, la gestion de ces logements nécessite des passages réguliers, pour être à l'écoute des difficultés éventuelles et aider à la gérer, réguler le vivre ensemble ou bien encore, aider à la recherche d'un logement d'installation pour ceux dont le contrat de travail a été pérennisé.

Que sont devenus les 30 ménages ayant séjourné au CLHAJ 76 en 2018 en logement d'insertion ?

- ✓ 12 ménages ont accédé au logement de droit commun (40 %) dont :
 - 10 dans le cadre d'un transfert de bail avec le bailleur principal
 - 1 accès dans le parc social (mutation)
 - 1 accès dans le parc privé en Belgique pour poursuivre ses études
- ✓ 1 départ sans nouvelles
- ✓ 1 incarcération
- ✓ 16 ménages sont encore logés par le CLHAJ au 31 décembre 2018 (53%)

Que sont devenus les 29 personnes ayant séjourné dans un des « logements mobilité » ?

- ✓ 15 sont rentrées chez eux après leur stage ou emploi
- ✓ 4 Se sont installées durablement sur le territoire
- ✓ 10 Sont toujours hébergées par l'association au 31/12/18

Ce parc de logement temporaire ne nous permet pas aujourd'hui de répondre à certaines situations comme celles des jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance dont les ressources sont absentes ou non pérennes. Ces jeunes aux parcours chaotiques ont souvent besoin d'un temps supplémentaire, de la poursuite d'un soutien éducatif. En 2018, l'association a été sollicitée par les partenaires de l'aide sociale à l'enfance pour des jeunes dont les prises en charges prenaient fin et pour lesquels une solution en gestion locative était préconisée au regard du manque d'autonomie avérée. Ces sollicitations sont aujourd'hui évaluées au cas par cas.

Il en est de même pour les jeunes se trouvant sans solution, dans l'urgence par manque de soutien familial et amical et qui refusent les solutions collectives type CHRS ou bien encore de ceux inscrits dans le dispositif « Garantie Jeunes », dont les ressources, connues, ne permettent pas d'envisager dans l'année une sortie en logement de droit commun, et qui, de fait, pourraient mettre l'association en difficultés financières, s'ils se retrouvaient sans revenu, au-delà du dispositif. Fin 2018, l'association, soutenue de partenaires a ouvert deux logements temporaires partagés de type 3, destinés à des jeunes femmes en garantie jeune et/ou en insertion professionnelle avérée, et pour lesquelles l'insertion était freinée par l'absence de solution de logement stable, faute de ressources pérennes.

Deux jeunes ont pu intégrer une place fin 2018, deux autres projets sont en cours d'évaluation; cette expérimentation ayant débuté récemment, nous ne pouvons en évaluer à ce jour les effets.

Courant 2018, nous avons également été sollicités par des professionnels œuvrant auprès de jeunes présentant un handicap et pour lesquels le logement temporaire avec un étayage peut être une solution leur permettant d'évoluer à leur rythme. Des projets sont en cours.

2/ Un service de médiation locative vers logement de droit commun

Mis en place dès la création du CLHAJ, ce service a pris son essor, avec le dispositif « logement des jeunes », mis en place dans le cadre du SIPOVAH entre 2000 et 2002, dont l'un des objectifs visait à développer une offre de logements privés à loyer maîtrisé, afin de faciliter l'accès des jeunes à un logement adapté à leurs capacités de ressources et de leur permettre d'habiter dans des quartiers valorisés et valorisants.

Pendant 10 ans, cette action, qui a été soutenue par différents partenaires, notamment l'Etat et le Département, principaux financeurs, au travers d'une MOUS captation, jusqu'en 2012, n'a plus de financements spécifiques depuis cette date.

Alors même que le logement privé correspond au 1^{er} parc de location des moins de 25 ans, et que nous avons à être vigilants quant aux conditions d'entrée et de location, l'absence de personnel dédié depuis 5 ans sur cette mission ne nous permet plus de rendre ce service d'adéquation entre demande et offre, ni de sécurisation des rapports locatifs ou de veille sociale.

L'activité de l'année 2018 n'est donc pas significative, avec quelques propositions de logements, pas toujours adaptées aux capacités financières des jeunes.

Considérant que l'accès au logement est un facilitateur incontournable et transversal de l'autonomie des jeunes, qu'ils soient en situation de mobilité professionnelle, sociale ou résidentielle, nous sommes convaincus qu'il faut trouver les moyens de faire revivre un tel service afin de permettre l'accès des jeunes au parc privé dans des conditions de réussite.

Notre agrément dans le cadre du service civique pour développer l'accès à l'information et au logement des jeunes peu ciblés dans nos actions habituelles, nous permet de relancer le partenariat avec les bailleurs privés. Nous avons retravaillé en interne sur le mode d'orientation des jeunes vers les bailleurs et notamment organisé la possibilité d'entretiens téléphoniques pour des jeunes extérieurs au havre en recherche d'une solution dans le cadre d'une mobilité professionnelle.

Tous les projets sont en amont validés par les professionnelles du CLHAJ 76 dans un souci d'évaluer la faisabilité des projets et ainsi de répondre de façon adaptée.

Le partenariat avec les bailleurs est difficile, les propositions souvent inadaptées aux ressources des jeunes qui sollicitent l'association. Cette dynamique produit aujourd'hui encore peu d'effets et se poursuit en 2019.

L'association se concentre plus, dans le cadre de ce service, à faciliter l'accès au parc social, notamment au travers de l'action ATRL, ouverte à tous les jeunes dont le projet a été validé en amont par l'une des professionnelles du CLHAJ 76.

IX) LA VIE DE L'ASSOCIATION

EN INTERNE :

- ⇒ Une mobilisation importante des professionnelles pour le maintien des actions du CLHAJ, tant dans les missions auprès du public, l'accueil des nouveaux salariés que dans l'inscription de l'association dans le partenariat local, et ce, malgré un contexte interne encore difficile, qu'elles en soient ici chaleureusement remerciées.

- ⇒ Des mouvements de personnels encore importants cette année :
 - Le passage de Mme Futel en CDI, en remplacement de Mme Lernould, partie suite à une demande de rupture conventionnelle dans le cadre d'un projet de reconversion professionnelle
 - L'embauche de Mme Naja pour faire face une augmentation d'activités liée aux nouveaux projets
 - L'embauche de Mme Sarr (PEC) pour le remplacement de Mme Hamel (fin CAE)

- ⇒ Des démarches de formation ou d'accompagnement
 - 1 démarche de VAE DE CESF en cours
 - Formation TOSA (Word, Excel, Power Point, Outlook, Access) - secrétaire
 - Remise à niveau des outils de bureautique (Agent d'accueil)
 - Formation « intégration de l'égalité Femmes / Hommes dans la politique de la ville » (1 conseillère)
 - Poursuite de la démarche de « zoom RH » réalisé par la branche Foyers et services pour jeunes travailleurs, avec un diagnostic et un accompagnement sur site (Katalis Conseil)

- ⇒ Des réunions d'instance régulières
 - Assemblée générale : 5 juin
 - Conseil d'administration : 19 février, 23 avril, 25 septembre, 4 décembre.
 - Bureau : 22 janvier, 9 avril, 2 juillet, 10 septembre, 8 octobre, 16 novembre.

Sont membres du conseil d'administration

➤ Collège des membres adhérents :

M Christophe Saunier - Président
M Daniel Vattier - Vice Président
M Fabrice Pezier – Trésorier
Mme Marie Christine Talbot
M Olivier Crombe
M Pierre Antoine Dumarquez

➤ Collège des membres associés

Mme Nathalie Mounine (Action Logement) – Secrétaire
M Clotaire N'Dah (Mission Locale)
M Guy Chausson (AFPA)
M Christophe Doré (CMA 76)
Mme Séverine Pinel (Sodineuf)

➤ Collège des membres de droit (avec voie consultative)

M Romain Costa Drolon (Ville du Havre)
M. Thierry Delpeches (CAF de Seine Maritime)
Mme Marie Claire Doumbia (Ville de Gonfreville-l'Orcher)
Mme Nicole Langlois (ville de Montivilliers)
M Noël Lemerrier (Ville d'Harfleur)
M Florent Saint Martin (Codah)
M Raynald Maheut (FCLA)

EN EXTERNE :

⇒ Une inscription territoriale par une participation à :

- Différents groupes de travail initiés par la CODAH
- Co Animation du groupe « Logement des jeunes en Insertion Professionnelle » - PLH Codah
- Conférence Intercommunale du Logement (CODAH / FCLA)
- Commission de Coordination de la CODAH
- CLESAL
- Commission du FSL
- Commission SIAO
- Comité de Veille Sociale
- Collectif départemental des associations FSL
- Commission Départementale de la Garantie Jeunes
- Comité technique PST UTAS 5 – Axe jeunes
- Comité pilotage FNAVDL / Action Alcéane
- Comité de suivi ASE
- Comité de suivi RSJ Sodineuf
- Conseil d'administration de la mission Locale Le Havre Pointe de Caux Estuaire
- Comité Hébergement et accès au logement (CRHH)
- Diagnostic Social Fécamp
- Commission « Hébergement » - Ville de Fécamp
- Comité de pilotage projet RJS à Fécamp
- Groupes de travail « Projet Social – Axe Jeunes » - Ville du Havre

⇒ Des rencontres partenariales, afin de préciser les actions de chacun ainsi que les modalités de collaborations. Sur l'année, ont été rencontrés plus spécifiquement sur l'année :

- Action Logement
- CCAS Fécamp
- F3 immobilier
- Fondation d'Auteuil
- Itinéraire vers l'emploi
- Ligue Havraise
- Macif
- Mission Locale
- Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Structures Aide Sociale à l'enfance
- Ville de Montivilliers

⇒ Une participation active dans le réseau UNHAJ (union nationale pour l'habitat des jeunes :

- Au niveau régional avec la participation à la vie de l'association régionale au sein de la nouvelle URHAJ Normandie. La directrice du CLHAJ 76 est vice présidente de l'URHAJ, avec une délégation au sein du CRHH.

- Au niveau national, avec le co pilotage du groupe de travail national « service habitat jeunes - développement de la gamme de logements » depuis 2011, dans le cadre d'une convention de Mission Déléguée. Participation à l'assemblée générale en octobre
Participation aux universités d'automne (4 salariées)

⇒ **Une participation au réseau UNCLLAJ (Union Nationale des CLLAJ)**

Au niveau régional avec la participation au groupe de travail spécifique sur la mise à jour du « permis de louer » et la définition d'une animation spécifique ; cette action est soutenue via l'UNCLLAJ, par la Fondation de France.

Le CLHAJ76 est membre du conseil d'administration de l'URCLLAJ.